


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p>	<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2023 Reçu en préfecture le 20/10/2023 Publié le  ID : 074-200070852-20231010-CC_124_2023-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 25 Suppléants : / Absents : 11 Pouvoir : 3 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N°CC 124/2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 04 octobre 2023</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Vincent DUTOIT, Didier GALMICHE, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sylvie TARAGON à Paul RANNARD, Bernard REVILLON à David BANANT, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Georges CANICATTI, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Didier GALMICHE est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : SOCIAL – Modification de la désignation des délégués au CIAS Usse et Rhône.

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment l'article 5-2,

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône approuvé par délibération du Conseil d'administration du CIAS n°CIAS-03/2020 en date du 21 janvier 2020,

Vu la délibération n°CC 133/2020 du 23 juillet 2020 portant désignation des délégués de la CC Usse et Rhône pour le collège des élus du CIAS Usse et Rhône.

Considérant que le CIAS Usse et Rhône dispose par le code de l'action sociale et des familles, relayé dans ses statuts, de deux collèges dont un composé d'élus issus du Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône.

Considérant que le Président de la CC Usse et Rhône est d'office Président du CIAS, que celui-ci est membre d'office de son Conseil d'administration et qu'il n'est pas comptabilisé dans les 8 membres du collège des élus.

Considérant que le Conseil communautaire a décidé de fixer le nombre d'administrateur par collège à 8 et que leur désignation s'effectue au moyen d'une liste.

Considérant que la désignation des membres du CIAS doit respecter une bonne répartition géographique en fonction des Communes.

Considérant que, au regard de l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, la désignation des membres du CIAS doit s'effectuer à scrutin secret.

Le Vice-président rappelle que les 8 délégué(e)s de la CC Usse et Rhône au Conseil d'Administration du CIAS sont les suivants :

- Mme Carole BRETON,
- M. André-Gilles CHATAGNAT,
- Mme Sophie COLAS,
- M. Jérémie COURLET,
- Mme Carine DUVERNOIS,
- M. Philippe JACQUESON,
- Mme Florence POZZO,
- Mme Sandrine TASSET.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 074-200070852-20231010-CC_124_2023-DE



Le Vice-président rappelle que M. Paul RANNARD, Président de la CC Usse et Rhône, est d'office Président du CIAS Usse et Rhône.

Le Vice-président propose de modifier la composition des délégués du CIAS pour remplacer Mme Florence POZZO, qui a démissionné de son mandat de Conseillère communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE les délégués titulaires suivants : David BANANT, Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS, Philippe JACQUESON, Sandrine TASSET.

NOTIFIE cette délibération au Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Le secrétaire de séance,
Didier GALMICHE



Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification